

20110117_DL_04

OBJET :
Budget primitif 2011

Date de convocation :
22 décembre 2010

Date de séance :
17 janvier 2011

Date d'affichage :
24 janvier 2011

Membres en exercice : 35

Membres présents : 19

Membres votants : 22

ABSENTS et VOTE : cf. PVS

Adoptée à la majorité
2 contre (7 voix)
2 abstentions (2 voix)
Soit 48 voix POUR

Jours et heures
d'ouverture du syndicat
mixte :

Du lundi au vendredi

de 9h00 à 12h30
et
de 14h00 à 17h30

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille onze, le 17 janvier à 17h30 le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-François VASSEUR, Président

Etaient présents : Jean-François VASSEUR, Christian BOQUET, Michel CAPON, Didier CARDON, Daniel CARPENTIER, François DEBEUGNY, Sébastien HARDY, Olivier JARDE, Patrice LETALLE, Luc LHEUREUX, Dominique MAGNIER, Serge OLIVIER, Jean-Luc PETIT, Gérard PRUVOT, Catherine QUIGNON, Jean-Claude RENAUX, Laurent SOMON, Jean-Pierre TETU et Jean-Marc WISSOCQ.

Secrétaires de séance : Jean-Pierre TETU et Michel CAPON

Pouvoirs :

- Paul PILOT à Jean-Pierre TETU
- Michel WATELAIN à Jean-Marc WISSOCQ
- Jean-Marie BLONDELLE à Jean-François VASSEUR

LE COMITE SYNDICAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le débat d'orientation budgétaire du comité syndical lors de sa séance du 29 novembre 2010
- Vu le projet de Budget Primitif de l'exercice 2011,

DELIBERE

ARTICLE 1 - Le Budget Primitif de l'exercice 2011 est approuvé.

ARTICLE 2 - L'équilibre par section du budget principal est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 19 771 €.

ARTICLE 3 - L'équilibre par section du budget annexe est obtenu en effectuant un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour un montant de 617 082 €.

ARTICLE 4 - Le crédit de 1 000 € ouvert à l'article 6536 du budget principal est réservé à la couverture des frais de représentation du Président.

ARTICLE 5 - Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.